

2010
Rapport
Annuel



Groupe Crédit Mutuel Océan

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

www.cmocean.fr

Edito

La dynamique commerciale du Crédit Mutuel Océan s'est traduite par l'arrivée de plus de 26 000 nouveaux clients au cours de l'année et le lancement réussi de l'activité Téléphonie Mobile.

L'encours de crédit s'est accru significativement (+ 8,4 %) démontrant la capacité du Groupe à accompagner ses clients particuliers et entreprises et à financer l'économie de sa région. Les accords de crédits habitat progressent de près de 50 % atteignant un niveau record, portés par le faible niveau des taux et les incitations fiscales.

Acteur majeur du financement sur ses trois départements, le Crédit Mutuel Océan a vu ses parts de marché progresser de près d'un point pour dépasser 26 %.

L'encours de collecte d'épargne connaît une croissance supérieure à celle de 2009 dynamisée par l'épargne bancaire qui s'est orientée vers les comptes à terme et l'épargne logement. Le Produit Net Bancaire du Groupe généré essentiellement par la banque de détail clientèle, a profité pleinement de la conjoncture de taux et du développement des commissions de services et assurances.

Les charges de fonctionnement dont les frais de personnel représentent 64 %, progressent de 1 % en raison du niveau de l'intéressement et participation.

Le coût du risque régresse par rapport à 2009. Toutefois, les risques individuels sont stables. Le taux de couverture s'établit à 51,6 %.

Le résultat net social ressort en forte progression à 60,1 millions d'euros contre 33,2 millions d'euros en 2009, en raison des plus-values dégagées lors des cessions de titres de participation, pour 15 millions d'euros.

Pour la même raison, le résultat consolidé atteint 58,6 millions d'euros contre 32,9 millions d'euros en 2009.

Les 1 228 administrateurs des 111 caisses locales et les 1 420 salariés du Crédit Mutuel Océan, engagés ensemble dans un plan quinquennal 2011 – 2015, sont les acteurs d'un établissement dynamique sur son territoire, solide avec 882 millions d'euros de fonds propres et doté d'un ratio de solvabilité Bâle II de 14,5 %.



Joseph VRIGNON
Président Fédéral



Jean-Luc MENET
Directeur Général

• Direction Générale

Jean-Luc MENET
Luc CORTOT
Guy TATIN

Directeur Général.
Directeur Général Adjoint.
Directeur Général Adjoint.

• Membres du Comité de Direction

Antoine BENOIT
Gérard BRUNEL
Dominique JACQUINET
Marie-Claude MAGOIS
Jacques ROCHER

Directeur Ressources Humaines et Communication Interne.
Directeur Financier.
Directeur Filiales et Engagements.
Directeur Conformité et Contrôle Permanent.
Directeur Développement, Offre et Services.

• Conseils d'Administration Fédération et Caisse Fédérale

Joseph VRIGNON
Jean-Pierre FLAHAUT
Véronique BENOIST
Jacques-Yves CORNU
François NAULET
Jean-Claude PALVADEAU
Michel STUELSATZ
Marie-Armelle VINCENTEAU

Président Fédéral.
Vice-Président, Président de Secteur.
Administrateur, Président de Secteur.
Administrateur, Président de Secteur.
Administrateur, Président de Secteur.
Administrateur, Président de Secteur.
Administrateur, Président de Secteur.
Administrateur, Président de Secteur.

Autres administrateurs

Jean-Pierre BERTHELOT - Joël BIRAUD - Alain CAIGNON - Lydie CHIFFOLEAU - Michel DAVIET
Jean-Claude FORTIN - Jean-Marc FOUQUET - Guy GAUFRETEAU - Alain GROLIER - Sébastien HAMEON
Christian HERIT - Robert JEANNEAU - Hélène LUSSAULT - Michel MARLIER - Jacques MICHOT
Jean-Louis POUVREAU - Louis-Marie PREAULT - Guy RAVELEAU - Liliane ROBERT - Michel ROQUIER
Maurice TOUMIT - Bernard TROGER - Claudine VANHOUTREVE - René VIAUD.

André LORIEU Représentant du CMAR OCEAN au CONSEIL d'Administration de la Fédération.

• Commissaires aux Comptes

STREGO • 5 rue Albert Londres - 44303 NANTES Cedex 03
MAZARS • Exaltis, 61 rue Henri Regnault - 92075 LA DEFENSE Cedex

L'ORGANISATION

- 111 caisses locales
- 182 points de vente
- 572 500 sociétaires et clients
- 1 228 administrateurs
- 1 420 salariés

Le Crédit Mutuel Océan
est l'une des
18 Fédérations
du Crédit Mutuel

SIÈGE SOCIAL
34, rue Léandre Merlet - BP 17
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tél. 02 51 47 53 00 - Fax : 02 51 47 53 01
www.cmocean.fr



Etats Financiers

2010



Comptes Consolidés

SOMMAIRE

● Bilan au 31 décembre 2010.....	12
● Compte de résultat au 31 décembre 2010.....	14
● Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	15
● Tableau de variation des capitaux propres.....	16
● Tableau des flux de trésorerie nette.....	17
● Annexe aux comptes consolidés 2010.....	19
Note 1 : Référentiel comptable.....	19
Note 2 : Faits marquants.....	19
Note 3 : Périmètre de consolidation.....	20
Note 4 : Principes et méthodes de consolidation.....	22
Note 5 : Principes et méthodes comptables.....	23
Note 6 : Information sectorielle.....	36
Note 7 : Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance.....	36
Note 8 : Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat.....	36
Note 9 : Informations sur l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres.....	52
Note 10 : Autres informations.....	53

Groupe bancaire adhérent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

L'entreprise mère se compose de :

- **111 Caisses Locales**, sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.
- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO)**, société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisses Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- organisme financier : banque des Caisses Locales,
 - prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
 - organisme employeur du personnel affecté en Caisses Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.
- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisses locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisses Locales.

Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.

CREDIT MUTUEL
BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros

ACTIF	2010	2009	Notes
Caisse, Banques centrales	146 223	145 472	8.1.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 190	7 795	8.2.a, 8.4
Instruments dérivés de couverture	935	170	8.3.a, 8.4
Actifs financiers disponibles à la vente	920 400	829 177	8.5
Prêts et Créances sur les Etablissements de crédit	1 742 185	1 922 166	8.1.a
Prêts et Créances sur la clientèle	8 776 947	8 089 240	8.6.a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	226	3 706	8.3.b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	61 147	43 027	8.7
Actifs d'impôts courants	94 072	73 840	8.9.a
Actifs d'impôts différés	31 185	28 731	8.9.b
Comptes de régularisation et actifs divers	181 471	181 177	8.10.a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	17 005	8.11
Immeubles de placement	30	38	8.12
Immobilisations corporelles	85 064	79 284	8.13.a
Immobilisations incorporelles	1 329	1 149	8.13.b
Ecarts d'acquisition	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	12 049 404	11 421 977	

OCEAN
AU 31/12/2010

En milliers d'euros

PASSIF	2010	2009	Notes
Banques centrales	0	0	8.1.b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	22 201	21 705	8.2.b,8.4
Instruments dérivés de couverture	1 161	3 876	8.3.a
Dettes envers les Etablissements de crédit	1 101 960	1 084 534	8.1.b
Dettes envers la clientèle	7 181 014	6 596 164	8.6.b
Dettes représentées par un titre	2 451 256	2 564 101	8.14
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	
Passifs d'impôts courants	22 205	21 404	8.9.a
Passifs d'impôts différés	15 736	15 007	8.9.b
Compte de régularisation et passifs divers	177 068	135 658	8.10.b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	
Provisions	15 511	15 485	8.15
Dettes subordonnées	0	0	
Capitaux Propres - Totaux	1 061 292	964 043	
Capitaux Propres - Part du Groupe	1 057 331	960 453	
<i>Capital et Réserves liées</i>	<i>295 566</i>	<i>297 185</i>	8.16.a
<i>Réserves consolidées</i>	<i>472 610</i>	<i>449 697</i>	8.16.a
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>230 533</i>	<i>180 708</i>	8.16.b
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>58 622</i>	<i>32 863</i>	
Intérêts minoritaires	3 961	3 590	
TOTAL DU PASSIF	12 049 404	11 421 977	

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	2010	2009	Notes
Intérêts et produits assimilés	416 176	414 616	8.18
Intérêts et charges assimilées	-240 073	-274 601	8.18
Commissions (produits)	109 042	100 716	8.19
Commissions (charges)	-32 705	-22 111	8.19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-6 867	-2 682	8.20
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	16 652	12 632	8.21
Produits des autres activités	988	1 896	8.22
Charges des autres activités	-4 258	-2 093	8.22
PRODUIT NET BANCAIRE	258 955	228 373	
Charges générales d'exploitation	-152 856	-151 373	8.23, 8.23.a, 8.23.b
Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-7 748	-7 728	8.23.c
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	98 351	69 272	
Coût du risque	-17 044	-27 899	8.24
RESULTAT D'EXPLOITATION	81 307	41 373	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	514	8.11
Gains ou pertes sur autres actifs	583	905	8.25
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOTS	81 890	42 792	
Impôts sur les bénéfices	-23 104	-9 628	8.26
RESULTAT NET	58 786	33 164	
Intérêts minoritaires	164	301	
RESULTAT NET (part du Groupe)	58 622	32 863	

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	2010	2009	Notes
Résultat net	58 786	33 164	
Écarts de conversion		0	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	50 032	7 071	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0	
Réévaluation des immobilisations		0	
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		0	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		0	
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	50 032	7 071	9.1, 9.2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	108 818	40 235	
<i>dont part du Groupe</i>	108 447	40 161	
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	371	74	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Ré-serves liées au capital		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008	256 973	6 229	426 482	173 410	0	30 108	893 202	3 516	896 718
Augmentation de capital	33 983						33 983		33 983
Affectation du résultat 2008			22 672			-22 672	0		0
Distribution 2009 au titre du résultat 2008						-7 436	-7 436		-7 436
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				7 298			7 298	-227	7 071
Résultat 2009						32 863	32 863	301	33 164
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
Autres variations			543				543		543
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009	290 956	6 229	449 697	180 708	0	32 863	960 453	3 590	964 043
Diminution de capital	-1 619						-1 619		-1 619
Affectation du résultat 2009			24 873			-24 873	0		0
Distribution 2010 au titre du résultat 2009						-7 990	-7 990		-7 990
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				49 825			49 825	207	50 032
Résultat 2010						58 622	58 622	164	58 786
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
Autres variations			-1 960				-1 960		-1 960
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2010	289 337	6 229	472 610	230 533	0	58 622	1 057 331	3 961	1 061 292

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

En milliers d'euros	2010	2009
Résultat net	58 786	33 164
Impôt	23 104	9 628
Résultat avant impôts	81 890	42 792
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorp.	7 748	7 763
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	-35
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	3 728	14 263
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	-514
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-10 316	-3 380
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	60 747	82 238
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	61 907	100 335
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	75 005	89 751
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	-123 266	-392 172
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-153 777	423 581
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	9 538	-161 413
- Impôts versés	-48 322	-18 515
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-240 822	-58 768
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-97 025	84 359
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	3 011	-54 657
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	4	103
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-13 125	-10 819
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-10 110	-65 373
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-9 201	26 960
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-9 201	26 960
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-116 336	45 946
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-97 025	84 359
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-10 110	-65 373
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-9 201	26 960
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	427 039	381 093
Caisse, banques centrales (actif et passif)	145 398	143 348
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	281 641	237 745
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	310 703	427 039
Caisse, banques centrales (actif et passif)	146 143	145 398
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	164 560	281 641
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-116 336	45 946

En milliers d'euros

	2010	2009
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	41 162	5 281
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	33 843	84 470
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-702 475	-526 189
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	579 209	134 017
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	32	246
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat		-275
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	-37 100	-38 564
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-116 709	462 174
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance	-18 962	-42 263
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 000	
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-5 422	-18 537
- Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	26 395	6 143
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	4	103
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	-14 065	-12 397
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	940	1 578
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-1 620	33 983
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	-7 581	-7 023
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2010

● NOTE 1 - REFERENTIEL COMPTABLE

Le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie

ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2009-R-04 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne et, en particulier, les normes applicables pour la première fois en 2010 (notamment IFRS 3R et IAS 27R).

Les informations relatives à la gestion des risques et à la crise financière figurent dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan.

● NOTE 2 - FAITS MARQUANTS

Conformément aux décisions prises par les organes dirigeants, le Groupe Crédit Mutuel Océan a poursuivi sa politique de rationalisation de ses participations, en cédant au cours de cette année 2010 pour près de 16,7 M€ de titres. Ces cessions ont un impact positif, avant impôt, sur le résultat de l'exercice 2010 pour 9,7 M€.

Conformément à IAS 39, les dépréciations sur les créances couvrent les pertes prévisionnelles actualisées au taux d'intérêt d'origine du crédit. Ces dernières sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui

permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit.

En 2010, les lois de recouvrement nationales utilisées ont été mises à jour, notamment pour bénéficier d'une meilleure profondeur d'historique. Comptablement, cet ajustement a été traité comme un changement d'estimation et comptabilisé en résultat. Son impact favorable est de 4,3 M€.

Enfin, au cours du dernier trimestre 2010, le Crédit Mutuel Océan a inscrit dans son offre commerciale de nouveaux produits et services et notamment ceux liés à la téléphonie mobile.

● NOTE 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 – DETERMINATION DU PERIMETRE

● Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

● Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27R, IAS 28 et IAS 31. Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou soit le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contrac-

tuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle. Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue $<$ ou $=$ 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan $<$ ou $=$ 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires $<$ ou $=$ 5 % du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2010, ne sont pas consolidées :

	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
SARL Océan Transactions (agence immobilière)	-34	637	12
SARL Courtage Océan (courtage en assurances)	-90	342	575
SA Tourisme Océan (agence de voyages)	-164	658	5 035
SARL CMO Equipement (location de biens mobiliers)	0	19	6
GIE GICMO (organisme répartiteur de frais)	0	2	57
GIE CMO Relations (organisme répartiteur de frais)	0	4 207	141 186
Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur)	30	751	0
Association Arpège	-27	4	0

● NOTE 4 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

• Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

• Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt

minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

• Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous influence notable.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes

sociaux au 31 décembre.

4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Le Groupe ne détient pas de filiale étrangère.

4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2010.

● NOTE 5 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture, réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions

à taux fixe autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le Groupe ;

- le Groupe n'a pas utilisé l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. A noter que des reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

5.1 - PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés

lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

5.2 - DEPRECIATION DES PRETS ET CREANCES ET PROVISION SUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

• Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux

d'intérêt effectif d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier, les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues

ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes

5.3 - CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout

font l'objet d'une reprise.

• Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours.

La dépréciation est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

• Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

5.4 – TITRES

• Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

■ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

■ Instruments négociés sur un marché non actif

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

■ Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques,
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix),
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables).

• Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces

catégories traduit l'intention de gestion du Groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

■ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critère de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'a pas utilisé cette option.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

■ *Actifs et passifs financiers disponibles à la vente*

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et

sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

- en « Prêts et créances », en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

■ Prêts et créances

Critère de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et

d'évaluation des prêts et créances décrites dans la note 5.1

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré).

La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ».

Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

5.5 - DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

• Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

• Classification des dérivés et comptabilité de couverture

■ *Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs

financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

■ Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie ; elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

5.6 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine,

à leur valeur d'émission, le cas échéant diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.7 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du

Groupe Crédit Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instrument de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

5.8 – PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable

qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé

de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,

- les engagements sociaux (cf. note 5.11),

- les risques d'exécution des engagements par signature,

- les litiges et garanties de passif,

- les risques fiscaux,

- les risques liés à l'épargne logement (cf. note 5.9).

5.9 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

• Contrats d'épargne réglementée

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans Epargne Logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le

taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

5.10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

5.11 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel ».

• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite des personnels.

En couverture de cet engagement, depuis le 1^{er} janvier 1994, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - structure employeur principal du Groupe - a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe Crédit Mutuel Océan. De ce fait, la prime versée est intégralement passée en charges.

Le montant atteint par le fonds d'assurance (8,4 M€) couvrant les besoins évalués au 31 décembre 2010, il n'y a eu aucun versement complémentaire dans l'exercice.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédits projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux moyen annuel des OAT 20 ans ;
- le taux d'augmentation des salaires ;
- le taux de mobilité des salariés, sur la base du ratio moyen sur 6 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

• Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de

contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants.

L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

A ce titre, une provision pour médailles du travail est constituée pour 631 K€.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

• Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

5.12 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement correspondent à quelques biens immobiliers utilisés hors exploitation et qui sont donnés en location. Ils sont enregistrés, de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique

amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Aménagements des terrains	: 25 ans
- Constructions – gros œuvre structure	: 25 ans
- Constructions – équipements	: 15-25 ans
- Agencements et installations	: 5-10 ans

- Mobilier et matériel de bureau	: 10 ans
- Matériel de sécurité	: 3-10 ans
- Matériel roulant	: 3-5 ans
- Matériel informatique	: 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne	: 1-3 ans
----------------------------------------	-----------

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

5.13 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. note 5.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

5.14 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

■ *Impôts différés*

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

■ *Intégration fiscale*

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) a opté pour le régime d'intégration fiscale avec les filiales suivantes : SARL CMO Equipement et SA Tourisme Océan (sociétés non consolidées).

5.15 – INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT DE CERTAINS PRÊTS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts

bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

5.16 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, c'est-à-dire en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

5.17 – OPERATIONS EN DEVICES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

■ *Actifs ou passifs financiers monétaires*

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

5.18 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement

pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). Cf. note 5.4 ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- dépréciation sur créances ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels ;
- impôts différés actifs.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe.

● NOTE 6 - INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Conformément au reporting interne, le Groupe n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

● NOTE 7 - NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

Normes IAS/IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquence de l'application
IAS 24R	Informations relatives aux parties liées	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Impact non significatif.
IAS 32	Instruments financiers – présentation	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits. Non concerné.
Amendement à IFRIC 14	Paiements anticipés des exigences de financement minimal	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non concerné.
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers à l'aide d'instruments de capitaux propres	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	Non concerné.

● NOTE 8 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

8.1 – CAISSES, BANQUES CENTRALES

8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2010	2009
Caisse, Banques centrales		
Banques Centrales	114 331	106 888
<i>dont réserves obligatoires</i>	114 251	106 812
Caisse	31 892	38 584
TOTAL	146 223	145 472
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 415 505	1 435 840
Autres comptes ordinaires	224	14 458
Prêts	97 199	116 990
Autres créances	205 670	323 288
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	23 587	31 590
Dépréciations	0	0
TOTAL	1 742 185	1 922 166

8.1.b – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2010	2009
Banques Centrales		
Banques Centrales	0	0
TOTAL	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	3 270	273
Emprunts	184 650	204 679
Autres dettes	895 836	858 696
Pensions	0	0
Dettes rattachées	18 204	20 886
TOTAL	1 101 960	1 084 534

8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2010			2009		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	0	0	0	0	0	0
Effets publics	0		0	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
<i>Cotés</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Non cotés</i>	0	0	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
<i>Cotés</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Non cotés</i>	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de transaction	8 190	0	8 190	7 795	0	7 795
Autres actifs financiers		0	0		0	0
<i>dont pensions</i>		0	0		0	0
TOTAL	8 190	0	8 190	7 795	0	7 795

8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2010	2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22 201	21 705
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	22 201	21 705

8.2.c – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

	2010					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transfert N1 => N2	Transfert N2 => N1
Actifs financiers	100 575	475 419	353 531	929 525	0	0
Disponibles à la vente	100 575	466 294	353 531	920 400	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	466 294	0	466 294	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	100 575	0	27 601	128 176	0	0
Participations et ATDLT	0	0	5 687	5 687	0	0
Parts entreprises liées	0	0	320 243	320 243	0	0
Transaction	0	8 190	0	8 190	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	8 190	0	8 190	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	935	0	935	0	0
Passifs financiers	0	23 362	0	23 362	0	0
Transaction	0	22 201	0	22 201	0	0
Dérivés et autres passifs financiers	0	22 201	0	22 201	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	1 161	0	1 161	0	0

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Détail du niveau 3

	2010				
	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements
Actifs financiers	293 068	9 535	5 422	-5 555	0
Disponibles à la vente	293 068	9 535	5 422	-5 555	0
Actions, TAP et autres T.R.V.	16 657	9 534	0	-457	0
Participations et ATDLT	5 691	0	3	0	0
Parts entreprises liées	270 720	1	5 419	-5 098	0
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0
Passifs financiers	0	0	0	0	0
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0

	2010					
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers	-3 620	54 511	170	353 531	0	0
Disponibles à la vente	-3 620	54 511	170	353 531	0	0
Actions, TAP et autres T.R.V.	0	1 867	0	27 601	0	0
Participations et ATDLT	0	15	-22	5 687	0	0
Parts entreprises liées	-3 620	52 629	192	320 243	0	0
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0

8.3 – COUVERTURE

8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	2010		2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	0	0	0	0
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	935	1 161	170	3 876
TOTAL	935	1 161	170	3 876

8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	2010	2009	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	226	3 706	-3 480
de passifs financiers	0	0	0

8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

	2010			2009		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction	1 326 052	8 190	22 201	1 223 449	7 795	21 705
Instruments de taux						
Swaps	1 248 130	7 897	21 908	1 133 454	7 473	21 383
Autres contrats fermes	100	0	0	300	0	0
Options et instruments conditionnels	77 822	293	293	89 618	322	322
Instruments de change						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0		77	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	100 000	935	1 161	100 000	170	3 876
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps	100 000	935	1 161	100 000	170	3 876
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 426 052	9 125	23 362	1 323 449	7 965	25 581

8.5 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2010	2009
Effets publics		0
Obligations et autres titres à revenu fixe	458 390	424 400
Cotés	437 863	407 609
Non cotés	20 527	16 791
Actions et autres titres à revenu variable	128 176	121 908
Cotés	100 575	105 251
Non cotés	27 601	16 657
Titres immobilisés	325 423	275 968
Titres de participation	2 369	2 373
Autres titres détenus à long terme	2 948	2 926
Parts dans les entreprises liées	320 106	270 669
Créances rattachées	8 411	6 901
TOTAL	920 400	829 177
<i>dont :</i>		
<i>Plus ou moins values latentes brutes constatées en capitaux propres</i>	230 533	180 708
<i>Obligations dépréciées</i>	0	0
<i>Dépréciation</i>	-1 084	-1 084

8.6 – CLIENTELE

8.6.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	2010	2009
Créances saines	8 676 724	8 001 769
Créances commerciales	12 464	13 585
Autres concours à la clientèle	8 632 911	7 956 357
<i>Crédit à l'habitat</i>	5 507 742	5 004 967
<i>Autres concours et créances diverses dont pensions</i>	3 125 169	2 951 390
Créances rattachées	31 349	31 827
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	221 430	206 007
CREANCES BRUTES	8 898 154	8 207 776
Dépréciations individuelles	-114 335	-111 839
Dépréciations collectives	-6 872	-6 697
CREANCES NETTES DE DEPRECIATION	8 776 947	8 089 240
<i>dont :</i>		
<i>Prêts participatifs</i>	0	0
<i>Prêts subordonnés</i>	0	0

8.6.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	2010	2009
Comptes d'épargne à régime spécial	4 849 886	4 742 124
<i>à vue</i>	3 200 884	3 212 884
<i>à terme</i>	1 649 002	1 529 240
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	14 156	14 554
Sous-total	4 864 042	4 756 678
Comptes ordinaires	1 408 065	1 249 334
Comptes et emprunts à terme	874 978	562 169
Pensions	0	0
Dettes rattachées	33 929	27 983
Sous-total	2 316 972	1 839 486
TOTAL	7 181 014	6 596 164

8.7 – ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

	2010	2009
Titres	60 199	42 263
Effets publics		0
Obligations et autres titres à revenu fixe	60 199	42 263
<i>Cotés</i>	60 199	42 263
<i>Non cotés</i>	0	0
Créances rattachées	948	764
TOTAL BRUT	61 147	43 027
dont actifs dépréciés	0	0
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	61 147	43 027

8.8 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS

	31/12/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	31/12/2010
Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-118 536	-37 205	8 215	26 319	-121 207
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 084	0	0	0	-1 084
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	0	0	0	0	0
TOTAL	-119 620	-37 205	8 215	26 319	-122 291

8.9 – IMPOTS

8.9.a - IMPOTS COURANTS

	2010	2009
Actif (par résultat)	94 072	73 840
Passif (par résultat)	22 205	21 404

8.9.b – IMPOTS DIFFERES

	2010	2009
Actif (par résultat)	31 185	28 731
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	15 736	15 007

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	2010		2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
PV/MV différés sur titres disponibles à la vente		15 736		15 007
Provisions	8 368		7 153	
Autres décalages temporaires	22 817		21 578	
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	31 185	15 736	28 731	15 007

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Le taux de l'impôt différé est de 34,43 %.

8.10 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

8.10.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	2010	2009
Comptes de régularisation actif	94 788	105 199
Valeurs reçues à l'encaissement	9 490	35 471
Comptes d'ajustement sur devises	0	32
Produits à recevoir	2 481	4 732
Comptes de régularisation divers	82 817	64 964
Autres actifs	86 683	75 978
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	17
Débiteurs divers	86 683	75 961
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	0	0
Autres actifs d'assurance	0	0
TOTAL	181 471	181 177

8.10.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	2010	2009
Comptes de régularisation passif	163 757	123 560
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	32 196	21 398
Comptes de régularisation divers	131 561	102 162
Autres passifs	13 311	12 098
Comptes de règlement sur opérations sur titres	26	16
Versements restant à effectuer sur titres	150	272
Créditeurs divers	13 135	11 810
Autres passifs d'assurance	0	0
TOTAL	177 068	135 658

8.11 – PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

	2010		2009	
	Valeur de MEE	QP de résultat	Valeur de MEE	QP de résultat
SA Sodelem	0	0	17 005	514
TOTAL	0	0	17 005	514

8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/2009	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	31/12/2010
Coût historique	332	0	-8	0	324
Amortissement et dépréciation	-294	-4	4	0	-294
MONTANT NET	38	-4	-4	0	30

8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

8.13.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2010
Coût historique	141 071	13 859	-3 222	-3	151 705
Immobilisations corporelles en cours	8 715	13 855	0	-11 062	11 508
Terrains d'exploitation	4 229	4	-46	293	4 480
Constructions d'exploitation	103 857	0	-1 620	9 768	112 005
Autres immobilisations corporelles	18 668	0	-437	998	19 229
Retraitement location financement	5 602	0	-1 119	0	4 483
Amortissement et dépréciation	-61 787	-7 722	2 865	3	-66 641
Constructions d'exploitation	-43 532	-5 156	1 358	0	-47 330
Autres immobilisations corporelles	-18 255	-2 566	1 507	3	-19 311
MONTANT NET	79 284	6 137	-357	0	85 064

8.13.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2010
Coût historique	2 448	206	-14	-48	2 592
Immobilisations incorporelles en cours	9	0	0	-9	0
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	2 439	206	-14	-39	2 592
Logiciels	1 283	151	-14	9	1 429
Autres	1 156	55	0	-48	1 163
Amortissement et dépréciation	-1 299	-26	14	48	-1 263
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	-1 299	-26	14	48	-1 263
Logiciels	-1 251	-26	14	0	-1 263
Autres	-48	0	0	48	0
MONTANT NET	1 149	180	0	0	1 329

8.14 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	2010	2009
Bons de caisse	11 093	2 575
TMI & TCN	2 417 115	2 541 223
Emprunts obligataires	0	0
Dettes rattachées	23 048	20 303
TOTAL	2 451 256	2 564 101

8.15 – PROVISIONS

	31/12/2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/2010
Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires	570	62	-1	0	631
Provisions pour risques	3 614	3 828	0	-1 694	5 748
Provision Epargne Logement	11 301	0	0	-2 366	8 935
Autres	0	197	0	0	197
TOTAL	15 485	4 087	-1	-4 060	15 511

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	594 450	261 089	163 049	1 018 588
Montant des provisions sur PEL	945	999	924	2 868
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				207 535
Montant des provisions sur CEL				2 898
Dotations Provisions EL				88
Reprises Provisions EL				752
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				96 818
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				3 169

Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2009	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2010
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	570	62	-1	631
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	570	62	-1	631
Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	0

Principales hypothèses actuarielles retenues

	2010	2009
Taux d'actualisation	3,82%	4,31%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,01%	1,99%

Indemnités de fin de carrière

	31/12/2009	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations assurance	31/12/2010
Engagements	5 717	246		251	651	-227		6 638
Contrat d'assurance	8 268		377			-227	0	8 418

Au 31 décembre 2010, la différence positive entre la valeur du fonds et la dette actuarielle n'a pas fait l'objet de comptabilisation d'un actif.

8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

8.16.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

	2010	2009
Capital et réserves liées au capital	295 566	297 185
Capital	289 337	290 956
Prime d'émission	6 229	6 229
Réserves consolidées	472 610	449 697
Réserves consolidées groupe	463 522	440 609
Report à nouveau	9 088	9 088
TOTAL	768 176	746 882

8.16.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

	2010	2009
Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :		
Actifs disponibles à la vente	230 533	180 708
Dérivés de couverture (CFH)	0	0
TOTAL	230 533	180 708

(1) Soldes nets d'I.S.

8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements donnés	2010	2009
Engagements de financement :		
en faveur d'établissements de crédit	62 934	32 084
en faveur de la clientèle	948 255	732 976
Engagements de garantie :		
d'ordre d'établissements de crédit	53 499	57 407
d'ordre de la clientèle	110 106	116 334
Engagements sur titres :		
titres acquis avec faculté de reprise	0	0
autres engagements	50 943	30 785

Engagements reçus	2010	2009
Engagements de financement :		
reçus d'établissements de crédit	0	150 000
reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie :		
reçus d'établissements de crédit	680 728	520 413
reçus de la clientèle	59 289	70 506
Engagements sur titres :		
titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
autres engagements	943	785

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	2010		2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	36 264	-40 400	45 094	-44 305
Clientèle	365 462	-132 979	355 398	-157 517
Instruments dérivés de couverture	1 356	-6 878	1 556	-7 631
Actifs financiers disponibles à la vente	11 491	0	11 385	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 603	0	1 183	0
Dettes représentées par un titre	0	-59 816	0	-65 148
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	416 176	-240 073	414 616	-274 601
<i>dont :</i>				
<i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i>	<i>414 820</i>	<i>-233 195</i>	<i>413 060</i>	<i>-266 970</i>
<i>Sur passifs au coût amorti</i>		<i>-233 195</i>		<i>-266 970</i>

8.19 – COMMISSIONS

	2010		2009	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 478	-8 452	1 570	-229
Clientèle et prestations de service	101 055	-24 049	92 013	-21 631
Titres	6 427	-203	6 969	-250
<i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i>	4 936		4 250	
Instruments dérivés	0	-1	0	-1
Change	57	0	128	0
Engagements de financement et de garantie	25	0	36	0
TOTAL	109 042	-32 705	100 716	-22 111

8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2010	2009
Instruments de transaction	-6 533	-3 656
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité sur couverture de juste valeur (FVH)	-449	763
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts</i>	0	0
<i>Variation de juste valeur des éléments de couverture</i>	-449	763
Résultat de change	115	211
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	-6 867	-2 682
<i>dont dérivés de transactions</i>	-6 535	-3 656

8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2010			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	407	1 422	0	1 829
Titres immobilisés	5 090	9 733	0	14 823
Autres	0	0	0	0
TOTAL	5 497	11 155	0	16 652

	2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		-576	0	-576
Actions et autres titres à revenu variable	294	2 539	24	2 857
Titres immobilisés	7 797	2 475	79	10 351
Autres	0	0	0	0
TOTAL	8 091	4 438	103	12 632

8.22 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	2010	2009
Produits des autres activités	988	1 896
Produits sur location	30	153
Charges refacturées	8	598
Autres produits	950	1 145
Charges des autres activités	-4 258	-2 093
Immeubles de placement : dotation aux amortissements	-4	-9
Immeubles de placement : moins values de cession	0	0
Autres charges	-4 254	-2 084
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	-3 270	-197

8.23 – FRAIS GENERAUX

	2010	2009
Charges de personnel	-102 597	-96 912
Autres charges	-58 007	-62 189
TOTAL	-160 604	-159 101

8.23.a – CHARGES DE PERSONNEL

	2010	2009
Salaires et traitements	-57 093	-53 011
Charges sociales	-25 198	-29 200
Intéressement et participation des salariés	-13 272	-6 860
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-7 034	-7 856
Autres	0	15
TOTAL	-102 597	-96 912

Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 431 en 2010. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée à

l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

	2010	2009
Non cadres	910	917
Cadres	521	523
TOTAL	1 431	1 440

Les droits individuels à la formation (DIF), acquis par les salariés au 31 décembre 2010, représentent 150 501 heures.

8.23.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2010	2009
Impôts et taxes	-4 451	-4 804
Services extérieurs	-45 882	-49 712
Autres charges diverses	74	55
TOTAL	-50 259	-54 461

8.23.c – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2010	2009
Amortissements :	-7 748	-7 763
Immobilisations corporelles	-7 722	-7 681
Immobilisations incorporelles	-26	-82
Dépréciations :	0	35
Immobilisations corporelles	0	35
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-7 748	-7 728

8.24 – COUT DU RISQUE

2010	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-35 959	29 295	-6 706	-1 984	340	-15 014
Sous-total	-35 959	29 295	-6 706	-1 984	340	-15 014
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	-3 695	1 665	0	0	0	-2 030
TOTAL	-39 654	30 960	-6 706	-1 984	340	-17 044

2009	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-44 911	21 334	-2 857	-851	195	-27 090
Sous-total	-44 911	21 334	-2 857	-851	195	-27 090
AFS - DALV (1)	-70	6 993	-6 431	0	0	492
Autres	-1 638	337	0	0	0	-1 301
TOTAL	-46 619	28 664	-9 288	-851	195	-27 899

(1) Dont ligne obligatoire Lehman Brothers : dotations pour 70 K€, reprises pour 6 969 K€ et créances irrécouvrables pour 6 431 K€

8.25 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	2010	2009
Immobilisations corporelles et incorporelles	583	905
MV de cession	-16	-124
PV de cession	599	1 029
PV / MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	583	905

8.26 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	2010	2009
Charge d'impôt exigible	-24 539	-18 653
Charge d'impôt différé	1 435	9 025
Impact des variations de taux d'impôt sur les impôts différés	0	0
TOTAL	-23 104	-9 628

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2010	2009
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impact des régimes spécifiques des SCR	-0,95%	-2,95%
Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit)	-4,13%	-0,93%
Décalages permanents	5,62%	3,18%
Autres	-6,76%	-10,96%
TAUX D'IMPOT EFFECTIF	28,21%	22,77%
RESULTAT TAXABLE (1)	81 890	42 278
CHARGE D'IMPOT	-23 104	-9 628

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

● NOTE 9 - INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	Mouvements 2010	Mouvements 2009
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	- 3 495	-1 700
Autres mouvements	53 527	8 771
Sous-total	50 032	7 071
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0
TOTAL	50 032	7 071

9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	2010			2009		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	50 761	729	50 032	11 481	4 410	7 071
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0	0	0	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	50 761	729	50 032	11 481	4 410	7 071

● NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS

10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel Océan sont les sociétés consolidées au niveau national. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel Océan et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions. Sont reprises dans le tableau ci-dessous les données

relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés du Groupe Crédit Mutuel consolidées nationalement par intégration globale ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe Crédit Mutuel Océan exerce une influence notable, mises en équivalence.

	2010		2009	
	Entités conso- lidées par inté- gration globale	Entités conso- lidées par mise en équivalence	Entités conso- lidées par inté- gration globale	Entités conso- lidées par mise en équivalence
Actifs				
Prêts et créances sur établissements de crédit	420 133	0	451 982	120 073
dont comptes ordinaires	0	0	0	14 331
Prêts et créances à la clientèle	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	124 598	0	92 037	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	36 519	0	18 296	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	1 051 780	0	1 026 453	0
dont comptes ordinaires	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	665 021	0	521 290	0
Intérêts reçus	2 878	0	0	3 334
Intérêts versés	-49 520	0	-58 468	0
Commissions reçues	35 372	0	26 652	0
Commissions versées	-8 366	0	0	0
Autres produits et charges	0	0	0	0
Frais généraux	-12 837	0	-4 093	0
Autres	2 621	409	3 309	379
PNB	-29 852	0	-32 600	3 713
Engagements de financement donnés	25 000	0	0	0
Engagements de garantie donnés	51 109	0	13 594	40 623
Engagements de financement reçus	0	0	150 000	0
Engagements de garanties reçus	0	0	0	0

10.2 – JUSTE VALEUR

• Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2010. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui ne comprend pas de coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de

régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

	2010			2009		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 686 742	1 742 185	-55 443	1 704 465	1 922 166	-217 701
Prêts et créances à la clientèle	9 315 472	8 776 947	538 525	8 544 119	8 089 240	454 879
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	61 503	61 147	356	44 453	43 027	1 426
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	1 149 333	1 101 960	-47 373	1 152 556	1 084 534	-68 022
Dettes envers la clientèle	6 802 140	7 181 014	378 874	5 950 945	6 596 164	645 219
Dettes représentées par un titre	2 492 920	2 451 256	-41 664	2 581 065	2 564 101	-16 964
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

10.3 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, au titre du contrôle légal des comptes,

s'élève à 222 K€ pour l'exercice 2010.

10.4 – REMUNERATION DU CAPITAL

L'entité consolidante a prévu de verser hors Groupe CMO les rémunérations suivantes :

- rémunération des parts B : 7 110 K€,

- rémunération des actions d'actionnaires non coopérateurs : 340 K€.

En application du Règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :

**CAISSE FEDERALE du CREDIT MUTUEL OCEAN - Direction Financière - Service Comptabilités
34, rue Léandre Merlet - B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex**

Groupe Crédit Mutuel Océan

Siège social : 34 rue Léandre Merlet, 85001-La Roche sur Yon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

MAZARS

STREGO

Groupe Crédit Mutuel
Océan

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2010

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement d'estimation comptable exposé dans la note 2 de l'annexe concernant la mise à jour de la table d'actualisation des provisions douteuses.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Estimations comptables :

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 5.2 et 5.8 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité selon les différentes approches (note 5.4 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments communiqués relatifs aux principales lignes du portefeuille.
- Votre Groupe détient des positions sur titres sur instruments financiers. Les notes 5.4, 5.5 et 5.6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Groupe Crédit Mutuel
Océan

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2010

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

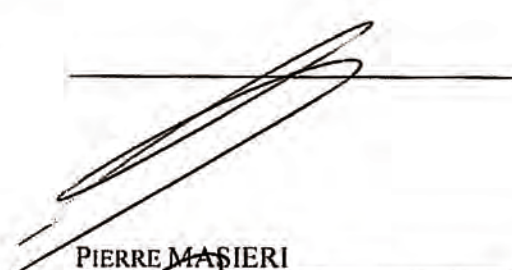
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

Fait à Nantes et Courbevoie, le 14 avril 2011

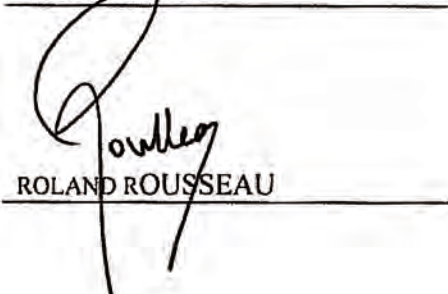
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

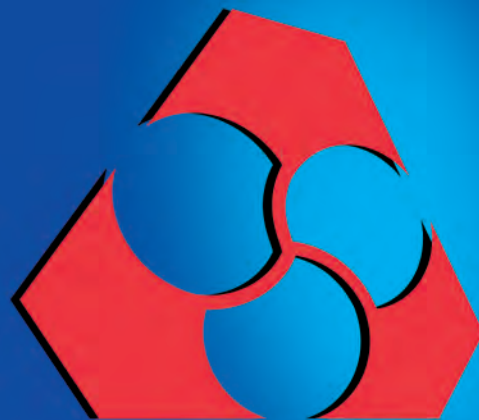
STREGO



PIERRE MASIERI



ROLAND ROUSSEAU



Groupe Crédit Mutuel Océan

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler
www.cmocean.fr

Le Crédit Mutuel agit pour la protection de l'environnement en imprimant ce document sur un papier recyclé.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - RCS La Roche/Yon B 307 049 015
Intermédiaire d'assurance n° ORIAS 07 027 974 - 34 rue Léandre Merlet - 85000 La Roche/Yon - Tel. 02 51 47 53 00 - Crédit photo :  - 03/2011.